

L'EDITO du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année, l'automne est une période riche d'informations avec la publication des rapports annuels de Nîmes Métropole et de ses délégataires.

Dans ce numéro, nous avons choisi de partager avec vous les éléments que notre lecture attentive a repérés.

Nous revenons aussi sur un élément important du 3ème avenant du contrat avec VEOLIA, ainsi que sur la récente décision des élus de rester fidèles à une délégation de service public.

Bonne lecture !

Claude COMPARET

Président EAU SECOURS 30



Travaux sur un puits de Comps

Le déficit cumulé de VEOLIA sur le contrat Nîmois atteint des sommets

Le compte annuel de résultat d'exploitation qui vient d'être rendu public dans les rapports du délégataire confirme les mauvais chiffres des années précédentes.

Pour sa cinquième année d'exploitation sur le territoire de Nîmes Métropole **les résultats de la filiale créée pour gérer le contrat nîmois présentent un déficit toujours élevé**, quasi identique à celui de 2023.

Un déficit de 3,812 millions d'euros pour l'eau potable et de 2,304 millions d'euros pour l'assainissement collectif. **Ce déficit représente 25 % des recettes annuelles de l'exploitant.**

Qui va payer ce déficit ? Pour combler **le déficit cumulé qui avoisine les 32 millions d'euros**, le groupe VEOLIA a procédé à un apport de capital de 31, 8 millions d'euros afin de remettre la situation comptable de la filiale lui permettant de poursuivre son activité.

Elle a ensuite procédé à une réduction de la valeur des actions pour revenir au capital social initial. La perte est maintenant actée dans les comptes du groupe, mais de nouvelles pertes seront à prendre en compte pour les dernières années du contrat car l'économie général de ce contrat reste inchangée.

Autant d'éléments qui préfigurent **une hausse significative des factures d'eau dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public** dont l'appel d'offres sera lancé avant les municipales de mars 2026.

Le mode de gestion de l'eau et l'assainissement collectif ne changera pas en 2028

Par délibération du 22 septembre 2025, les élus ont décidé de continuer à confier la gestion de ce service public à une société privée. Une analyse comparative confiée à des bureaux d'études leur a démontré que **les coûts de gestion en régie directe seraient plus élevés**, en raison principalement des capacités d'achats des grandes entreprises, des frais financiers issus des immobilisations et la prise en compte des aléas.

L'appel d'offres sera lancé avant les municipales pour avoir un délai suffisant pour la phase de négociation et le passage de relais avec l'actuel titulaire du contrat.

Sans surprise, les simulations effectuées se basent sur **des augmentations du prix de l'eau très importantes** (plus de 30 % pour l'eau potable et près de 20 % pour l'assainissement collectif).

La période subventionnée par VEOLIA va se terminer.

Le troisième avenant sur le contrat de VEOLIA modifie la formule de calcul du rendement des réseaux

Entre 2020 et 2023, **le volume annuel des fuites du réseau d'eau potable de Nîmes Métropole s'est réduit de 1 405 000 m³**, soit 19% du volume initial des fuites). Mais parallèlement la baisse des consommations d'eau est une tendance marquée tant au niveau national que local. Sur le plan environnemental, c'est une bonne chose. Les usagers sont plus attentifs. Ils prennent des douches et disposent d'appareils électroménagers plus économes.

Le paradoxe est que le rendement des réseaux qui s'était amélioré les premières années du contrat marque des progrès très limités à présent. Or **le contrat avec VEOLIA prévoit des pénalités conséquentes si les rendements atteints ne correspondent pas aux objectifs arrêtés.**

Aussi les élus et VEOLIA se sont entendus sur une nouvelle manière de calculer le rendement contractuel des réseaux dans le cadre d'un avenant voté le 23 juin 2025.

Le nouvel indicateur R' prend en compte le volume consommé prévu au compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat au numérateur, l'écart entre le volume consommé prévu au compte d'exploitation prévisionnel et le volume consommé réel au dénominateur. Bien entendu, ce sont bien les volumes réels produits, exportés et importés qui sont pris en compte dans la formule.

L'objectif d'atteindre 80% à la fin du contrat, fin 2027, reste inchangé.

Que nous révèle le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de service de l'eau et l'assainissement ?

Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de service (RPQS) est une mine d'informations mise à disposition du public.

Nous avons retenu pour vous quelques indicateurs clefs.

Quels sont les faits marquants de 2024 ? Le rapport nous rappelle le changement des trois redevances de l'Agence de l'eau dont nous avons parlé dans la précédente lettre. **La consommation moyenne par abonné est de 147 m3**, juste en dessous des 148 m3 de l'an dernier.

C'est la cinquième année d'exercice d'Eau de Nîmes Métropole, filiale à 100% de VEOLIA, chargée de gérer ce service pour 34 communes. Saint Geniès de Malgoirès poursuit son contrat avec Saur jusqu'en 2025 et quatre communes restent en régie : Domessargues, Mauressargues, Montagnac et Moulézan.

Afin de renforcer la protection des zones de captage, **Nîmes Métropole a acquis 43, 12 hectares** de terres et a mis en place des baux à clauses environnementales avec des agriculteurs.

Nîmes Métropole a anticipé les obligations de la Directive européenne au sujet des **PFAS**. Elle a commencé les mesures dans les puits de Comps dès 2018 et a étendu ses analyses sur l'ensemble de ses ressources en partenariat avec l'ARS et l'EPTB Vistre Vistrenque. 99 % des prélèvements sont en dessous de la limite réglementaire de 0,100 µg/L . La seule ressource légèrement au dessus de la norme est aujourd'hui traitée au charbon actif.

Le service d'eau potable compte 101 876 abonnés, soit 1007 de plus qu'en 2023 (+ 1 %). **Le volume facturé de 14,96 millions de m³** reste quasi identique à celui de 2023.

Le volume des pertes de 5,780 millions de m³ diminue de 128 000 m³ par rapport à 2023. Par contre le rendement global des réseaux progresse peu (74 %).

Des pénalités de non atteinte des objectifs de rendement ne s'appliquent qu'à partir des comptes 2024. **L'objectif du contrat avec Veolia est 77 % en 2024 et 80 % en 2026.** L'avenant N°3 du contrat de concession ajuste la formule de calcul du rendement conventionnel et donc le montant des pénalités. Le montant des pénalités 2024 ne nous est pas connu à ce jour.

La qualité de l'eau présente toujours des taux de conformité

J'adhère à Eau Secours 30 (Cotisation 10€ pour les personnes physiques et 15€ pour les associations)
Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél :
Mail :@.....
Ci-joint un chèque de 10 € ou 15 € à l'ordre du « Eau Secours 30 », à envoyer ou déposer au : 5 impasse des Bleuets, 30000 NÎMES

Responsable de la publication : **Claude ALLET**
Ce numéro du Journal H2O est diffusé par mail en édition numérique et sur le site : <http://www.eausecours30.fr/index.htm>
Notre page Facebook <https://www.facebook.com/eausecours30>

excellents : 99,3 % de conformité microbiologique et 98,8 % de conformité physico-chimique. Au total **2 256 prélèvements ont été analysés au cours de l'année 2024** pour arriver à ces chiffres. Chaque non-conformité fait l'objet d'analyses, d'actions de prévention, de correction et de suivi.

La consommation électrique de l'usine de production de Comps baisse cette année de 5,9 % grâce au renouvellements d'équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques.

11,56 km de réseaux ont été renouvelés en 2024. C'est mieux qu'en 2023, et **le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable atteint la moyenne nationale (0,67 %)**. Souhaitons que cet effort se poursuive dans les années à venir.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif est de 91 471, soit près de 1 355 abonnés de plus qu'en 2023. Le volume facturé par abonné remonte à 136 m3 (+2,3 %).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées marque une hausse significative (0,62 %). Nîmes Métropole prend-elle le chemin pour rattraper son retard ?

Le rapport nous indique qu'il subsiste toutefois **28 km de réseaux unitaires dans l'agglomération**. Cette longueur n'a pratiquement pas bougé depuis 2020.

La mise en service de **l'usine de méthanisation** a eu lieu en avril 2022. La production de biogaz en 2024 injecté dans le réseau GRDF progresse et s'est élevée à **8,43 millions de kwh**, soit la consommation d'environ 648 foyers.



Situation des assainissements individuels sur l'agglomération

Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service fait état du bilan suivant :

L'assainissement non collectif concerne **29 905 habitants** sur l'agglomération.

Le nombre d'installations est de 11 076 ; il diminue de 1,1 % par rapport à 2023 (suppression de certains doublons dans la base). Les projets neufs et les réhabilitations ayant sollicité le SPANC poursuivent leur diminution (- 6,2 % par rapport à 2023). 205 contrôles dans le cadre des ventes ont été réalisés.

Sur le total des installation :

- ⇒ 3 066 sont conformes
- ⇒ 5 674 sont en état d'usage
- ⇒ 2 336 sont non conformes

Le nombre d'installations classées conformes continue sa progression : + 2,6 %, mais dans le même temps **le nombre de dispositifs jugés non conformes s'accroît de 7,9 %**.

Le SPANC a réceptionné 41 installations neuves et 121 installations réhabilitées en 2024.